

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BAR-LE-DUC SUD MEUSE

---

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

---

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération BAR LE DUC SUD MEUSE s'est réuni en séance plénière le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 18h45, sous la présidence de Madame Martine JOLY, Présidente de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, Maire de Bar-le-Duc, suite à convocation du 25 septembre 2018.

### **Sont présents :**

JOLY Martine, Présidente ; HAUET Alain, Vice-Président ; LEMOINE Jean-Paul, Conseiller Communautaire ; EL HAOUTI Fatima, Conseillère Communautaire ; BOUCHOT Juliette, Conseillère Communautaire ; DUFFOURC Jean-Jacques, Conseiller Délégué ; COLLIN Jean-Noël, Conseiller Communautaire ; BOIDIN Colette, Conseillère Communautaire ; DILLMANN Chantal, Conseillère Déléguée ; FRANZ Sébastien, Conseiller Délégué ; DELVERT Bernard, Vice-Président ; COLLIGNON Fabrice, Conseiller Communautaire ; GERARDIN Madeleine, Conseillère Communautaire ; ANDRE Diana, Conseillère Communautaire ; SINGLER Jacques, Conseiller Communautaire ; FILLON Gérard, Vice-Président ; BOUCHON Jean-Marie, Conseiller Communautaire ; HACQUIN Benoît, Vice-Président ; ABBAS Gérard, Vice-Président ; VIARD Michel, Conseiller Délégué ; RYLKO Jean-Claude, Vice-Président ; VIARD Bénédicte, Conseillère Déléguée ; GUYOT Jean-Michel, Conseiller Communautaire ; GUERQUIN Elisabeth, Conseillère Communautaire ; SIMON Marie-Hélène, Conseillère Communautaire ; KNAVIE Loup, Conseiller Délégué ; BOUVIER Danielle, Vice-Présidente ; SCHORDING Patrick, Conseiller Communautaire ; RAMBOUR Jean-Paul, Vice-Président ; GILLET Sylvain, Conseiller Communautaire ; DEPRES Marc, Vice-Président ; FLEURANT Luc, Conseiller Communautaire ; ROTH Jean-Marie, Conseiller Délégué ; MICHEL Gérald, Conseiller Communautaire ; RIEBEL Michel, Vice-Président ; BERTRAND Marie-France, Conseillère Communautaire ; PAUL Jacky, Vice-Président ; REGNIER Jean-Paul, Conseiller Communautaire ; MIDON Jean-Claude, Conseiller Communautaire

### **Sont excusés avec pouvoir de vote :**

CHAMPION Patricia par pouvoir à DUFFOURC Jean-Jacques, GONZATO Olivier par pouvoir à FRANZ Sébastien, PANCHER Bertrand par pouvoir à BOUCHOT Juliette, HIBOUR Atissar par pouvoir à JOLY Martine, AYNES Didier par pouvoir à FLEURANT Luc, GEURING Elise par pouvoir à HAUET Alain, GOSSET-PFISTER Nadine par pouvoir à ABBAS Gérard, BERNARD Patrick par pouvoir à RIEBEL Michel, SIMON Emmanuelle par pouvoir à RYLKO Jean-Claude, GOBERT Michel par pouvoir à BERTRAND Marie-France

### **Sont absents :**

TSAGOURIS Mélanie, SERRIER Philippe, LATOUR Gilles, JOURON Francis, ENCHERY Lydéric, ENCHERIN David, GERARD Philippe, NAVELOT-GAUDNIK Marie-Françoise, VUILLAUME Hervé, AUBRY Alexandre, LEGEAY Pierre, VELAZQUEZ-MENDEZ Mauricette, OBARA Jean-Luc

### **Secrétaire de Séance :**

Luc FLEURANT

Nombre de Conseillers en exercice : 62 - le quorum est donc atteint.

---

.../...

---

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Luc FLEURANT comme secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. CIAS - Election de représentants
2. Affaires diverses

---

## CIAS - ELECTION DE REPRESENTANTS

---

2018-10-01-01

### Mme la Présidente

La liste qui vous est proposée a été constituée en tenant compte de la représentativité des communes. Je vous rappelle que l'ancien Conseil d'Administration était constitué de :

- 5 membres pour Bar-le-Duc (4 de la Majorité, 1 de la Minorité)
- 3 membres pour Ligny-en-Barrois (2 de la Majorité, 1 de la Minorité)
- 4 membres répartis parmi les communes dites intermédiaires (1 pour Tronville-en-Barrois, 1 pour Longeville-en-Barrois, 2 pour Fains-Véel)
- 4 postes pour les communes dites « petites communes » (Tannois, Chanteraine, Robert-Espagne, Nantois)

Je vous propose pour ce changement, de désigner au titre des petites communes un représentant pour Tannois, Chanteraine, Longeaux et Givrauval, puisque je tiens vraiment à cette représentativité des petites communes.

Je n'ai pas au jour d'aujourd'hui et à cette heure d'autre liste candidate, mais j'ai reçu une candidature que je vous lis :

« Madame la Présidente,

*J'accuse réception de la convocation de la prochaine réunion de la Communauté d'Agglomération, qui se tiendra le 1er octobre prochain, avec à son ordre du jour CIAS Élection de représentants.*

*Cette convocation fait suite au report de la délibération n°2 qui a fait débat lors de la Communauté d'agglomération du 20 septembre dernier autant en séance privée qu'en séance publique. Il s'agissait de remplacer M CORRIER suite à sa démission du Conseil Municipal de BAR LE DUC annoncée le 28 juin dernier, ce qui induisait de fait sa démission de la Communauté d'Agglomération et du CIAS ; ces démissions ont pris effet le 13 juillet 2018.*

*Sa participation à la liste des membres du CIAS représentant la Communauté d'agglomération avait été votée en séance plénière de la Communauté d'agglomération le 6 juillet 2017 suite à la démission de Monsieur PANCHER de la Présidence de la Communauté d'agglomération.*

*Comme je vous l'ai déclaré en séance publique de la CA 20 septembre, étant maintenant installé comme Conseiller Communautaire en remplacement de M. Roland CORRIER, je dépose ma candidature au nom du Groupe de Gauche pour remplacer M Roland CORRIER au sein du Conseil d'Administration du CIAS.*

.../...

Est candidate :

Liste:

- Gérard ABBAS
- Marie-France BERTRAND
- Colette BOIDIN
- Jean-Marie BOUCHON
- Danielle BOUVIER
- Diana ANDRE
- Chantal DILLMANN
- Jean-Jacques DUFFOURC
- Loup KNAVIE
- Nadine GOSSET-PFISTER
- Jean-Michel GUYOT
- Atissar HIBOUR
- Michel VIARD
- Jacky PAUL
- Marie-Hélène SIMON
- Bénédicte VIARD

Chaque Conseiller Municipal ayant remis son bulletin de vote, il est procédé au dépouillement :

Nombre d'inscrits : ..... 62  
Nombre de votants : .....49  
Nombre de bulletins : .....49  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : .....4  
Suffrages exprimés : .....45

A obtenu :

- Liste: ..... 45 voix – Elue

La liste ci-dessus ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élue pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

(Applaudissements)

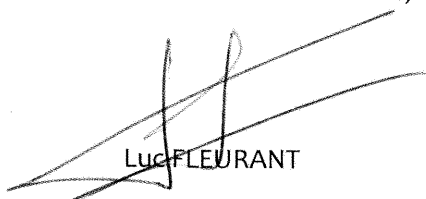
**Mme la Présidente**

Je vous rappelle que le prochain Conseil d'Administration du CIAS va venir très vite, à savoir le 9 octobre à 18h15, salle Gaxotte à Bar-le-Duc. Vraiment merci de vous êtes déplacés.

---

*Madame la Présidente remercie les membres pour leur participation. Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.*

Le Secrétaire de Séance,

  
Luc FLEURANT

La Présidente,  
Maire de BAR-LE-DUC,

  
Martine JOLY

.../...

*Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma candidature.*

*Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.*

Philippe SERRIER,  
Conseiller Municipal de Bar-le-Duc  
Conseiller Communautaire »

Sachant que nous avons arrêté un scrutin de liste, que Monsieur SERRIER présente sa candidature, que la liste que je vous présente compte 16 membres, je me dois aussi de vous dire que suite à la demande de Monsieur SERRIER, je lui ai répondu que Diana ANDRE siégeant à l'Agglomération depuis plus longtemps que lui, il me semblait normal de retenir la candidature de Diana ANDRE. Il n'y a donc qu'une seule liste candidate.

---

Par délibération du Conseil Communautaire le 6 juillet 2017, Monsieur Roland CORRIER, Conseiller Municipal de Bar-le-Duc, avait été installé en qualité de Représentant du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le 13 juillet dernier, il a fait part de sa démission en tant que Conseiller Municipal de Bar-le-Duc et de Conseiller Communautaire, entraînant ainsi sa démission au sein du Conseil d'Administration du CIAS.

L'article R. 123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit ce qui suit :

*« L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste.*

*Le scrutin est secret.*

*En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.*

*En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège. »*

Dans la mesure où seule une liste de 16 noms avait été déposée en 2017, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.

En conséquence, le Conseil Communautaire, sur avis conforme des commissions compétentes, à l'unanimité, décide de :

Par 48 voix pour

1 abstention : Mme SIMON

- Procéder à un scrutin de liste,

Le scrutin à bulletin secret étant requis, il convient de désigner deux scrutateurs ; sont désignés :

- Mme Fatima EL HAOUTI
- M. Jacky Paul

Le scrutin pour cette élection est ouvert.

.../...